

L'an deux mille vingt et un, le mercredi quatorze du mois d'avril à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du conseil communautaire de la Région de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi huit du mois d'avril deux mille vingt et un.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mm Gladie FERRY déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerai, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerai, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerai, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE délégué de Le Gâvre

Excusés ayant donné procuration :

M. Frédéric LAFOND délégué de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme Anne CARRE)

Secrétaires de séance : M Jean-Luc POINTEAU et M. James MOUSSU

Début de séance : 19h40

I. PRESENTATION : Compte administratif 2020 et du budget primitif 2021

L'article L 2313-I du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif sera présenté en amont du point II.6. Une reprise anticipée des résultats sera intégrée en délibération complémentaire au point II.6. si la conformité du compte de gestion au compte administratif n'était pas annoncée à la date du conseil.

Également, l'article 92 de la loi « Engagement et proximité », codifié à l'article L. 5211-12-1 du CGCT, prévoit que chaque année, avant l'examen du budget, les EPCI à fiscalité propre doivent établir une présentation de l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus qui siègent au conseil communautaire, et ce au titre de tout mandat et toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, société d'économie mixte et société publique locale. Ce document doit être communiqué aux conseillers

communautaires avant l'examen du budget de la communauté (cf. annexe jointe – tableau récapitulatif des indemnités d'élus)

II. ADMINISTRATION GENERALE

- **Mise à jour du tableau du conseil communautaire (projet de délibération n°CC2021 04 01)**

Par courrier du 23 mars 2021, Mme GUIHOT Nathalie a souhaité démissionner de son mandat de conseillère municipale. La démission de Mme GUIHOT est entrée en vigueur le 30 mars 2021, date à laquelle lui a été notifiée la lettre d'acceptation de sa démission par M. Le Sous-préfet. Après examen des listes et en application de l'article L.273-10 du code électoral, Mme FERRY Gladie succède à Mme Nathalie GUIHOT au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Blain.

*Le conseil communautaire prend acte de la nomination de Mme FERRY Gladie en tant que conseillère communautaire, succédant à Mme GUIHOT Nathalie modifie en conséquence, le tableau du conseil communautaire comme joint en annexe ; **UNANIMITE 26 voix POUR***

III. FINANCES, MARCHES PUBLICS ET CONTRACTUALISATIONS

- **Compte de gestion 2020 (projet de délibération n°CC2021 04 02)**

Monsieur le Trésorier Principal a établi le compte de gestion 2020, retraçant les mouvements financiers effectués au titre du budget à partir du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 en prenant en compte les différentes sections budgétaires et budgets annexes. Le conseil communautaire doit se prononcer sur le compte de gestion 2020, visé et certifié par l'Ordonnateur.

*Le conseil communautaire approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice et déclare que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. **UNANIMITE 26 voix POUR***

- **Compte administratif 2020 (projet de délibération n°CC2021 04 03)**

Conformément au le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2, et faisant suite à la présentation du compte administratif 2020, le conseil communautaire est amené à se prononcer sur le compte administratif 2020, pour le budget Administration Générale et les budgets annexes REOMI, SPANC, Transport scolaire, Centre aquatique, et des Parcs d'activités (Bel Air, Bluchets, Bourg Besniers, Noé Grée, Druge Chevaux).

*Le Conseil Communautaire élit M. le 1^{er} Vice-président, président de séance, lors du vote du compte administratif de la Présidente conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, donne acte de présentation du Compte administratif pour l'exercice 2020, tel qu'il a été résumé pour le budget principal et les budgets annexes et arrête les résultats présentés - **UNANIMITE 25 voix POUR***

- **Affectation du résultat de fonctionnement 2020** (projet de délibération n°CC2021 04 04 à 07)

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et M4, après examen du compte administratif, il convient de décider par délibération spécifique de l'affectation du résultat positif dégagé à la clôture de l'exercice 2020 pour les budgets Administration générale, Transport scolaire, Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi) et Centre aquatique. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement établi au compte administratif, à savoir le résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté de l'exercice précédent.

*Le Conseil Communautaire **décide** d'affecter, au budget primitif 2021, les différents résultats de fonctionnement présentés. **UNANIMITE 26 voix POUR***

- **Bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2020** (projet de délibération n°CC2021 04 08)

Conformément aux dispositions de l'article L5211-37 du CGCT, le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Le tableau annexé présente le détail des acquisitions et cessions pour l'année 2020 et reprend les délibérations des années antérieures pour lesquelles la transaction a été reportée en 2020.

*Le Conseil Communautaire **approuve** le bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2020 et **intègre** ce tableau au compte administratif de l'exercice 2020 - **UNANIMITE 26 voix POUR***

- **Compte administratif 2020 - Budget Administration générale et BA Transport scolaire– Approbation du tableau des effectifs au 31/12/2020** (projet de délibération n°CC2021 04 09)

Toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au compte administratif voté par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

*Le Conseil Communautaire **adopte** les tableaux des effectifs tels que présentés en annexes et **d'intègre** ces tableaux au compte administratif de l'exercice 2020 - **UNANIMITE 26 voix POUR***

Départ de Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain - donne pouvoir à M. Philippe CAILLON

- **Budget primitif 2021** (projet de délibération n°CC2021 04 10)

Dans la continuité du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 23 mars 2021, le budget primitif 2021 concrétise les orientations qui ont été débattues, et plus particulièrement décrit les moyens mis en œuvre par la collectivité pour faire face aux évolutions liées à ses compétences.

*Le Conseil Communautaire **approuve** le budget primitif comme présenté. **UNANIMITE 26 voix POUR***

- **Budget Administration générale – Vote des taux d'imposition 2021** (projet de délibération n°CC2021 04 11)

Depuis 2011, les taux d'imposition n'ont pas évolué en termes de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés non bâties. Il en est de même pour la cotisation foncière des entreprises qui est de 27,74% depuis 2012.

En 2020, le conseil communautaire a pris la décision de lever l'impôt foncier sur les propriétés bâties à hauteur de 2%.

A compter de 2021, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Il est rappelé que cette perte de ressources est compensée pour les EPCI par l'attribution d'une fraction de la TVA nationale.

Par conséquent, les EPCI ne doivent pas voter de taux de taxe d'habitation en 2021 et en 2022.

*Le Conseil Communautaire **reconduit**, pour l'exercice 2021, les taux d'imposition 2020, **décide** de ne pas utiliser la réserve de taux capitalisée, **met** en réserve, le cas échéant, la totalité de la différence constatée entre le taux maximum de CFE de droit commun et le taux CFE voté par l'EPCI et **autorise** Madame la Présidente ou son représentant à notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux - **UNANIMITE 26 voix POUR***

- **Vote du produit de la GEMAPI** (projet de délibération n°CC2021 04 12)

L'article 1530 bis du Code Général des Impôts qui prévoit que la taxe doit être au plus égal à la couverture des coûts prévisionnels annuels des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence ;

La commission Environnement lors de sa séance du 2 février 2021 propose de porter à 148 000 € le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2021 pour répondre aux besoins de financement des actions inscrites au protocole de Prévention des Inondations contractualisé avec l'EPTB Vilaine et couvrir les dépenses associées aux programmes d'actions du SCDI et du SBVB dans le cadre des Contrats Territoriaux EAUX 2020-2026 ;

*Le Conseil Communautaire **fixe** le montant de produit attendu à 148 000€ pour les impositions dues au titre de la taxe GEMAPI pour l'année 2021 - **UNANIMITE 26 voix POUR***

- **Création d'autorisation de programme et de crédits de paiement** (projet de délibérations n°CC2021 04 13 et n°CC2021 04 14)

Afin de favoriser la gestion pluriannuelle des investissements et améliorer la visibilité financière des engagements financiers à moyen terme, il est proposé de mettre en place des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP). Cette procédure est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

La mise en place d'AP/CP est proposée pour deux projets qui seront réalisés sur plusieurs années : la construction d'un nouveau siège communautaire (Délibération n°2021 04 13) et la construction d'une nouvelle déchèterie à Blain (Délibération n°2021 04 14)

*Le Conseil Communautaire **décide** de l'ouverture des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) sus mentionnées, **autorise** Mme La Présidente à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2021 sus indiqués et de*

précise que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif des budgets correspondants. - UNANIMITE 26 voix POUR

- **Approbation des subventions aux associations et organismes privés (projet de délibération n°CC2021 04 15)**

Dans le cadre du budget primitif 2021, des crédits ont été ouverts pour le versement de subventions aux associations au chapitre 65 pour celles relevant du fonctionnement. Des propositions ont été émises par les commissions Animations et solidarités territoriales et développement économique qui ont été validées par le bureau communautaire.

Le Conseil Communautaire attribue les subventions aux associations au titre de l'exercice 2021 pour les montants figurant dans le tableau ci-dessous, autorise Madame La Présidente à signer les conventions jointes en annexe et tout document afférent à cette décision et précise que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif du budget Administration Générale. 24 voix POUR et 1 Abstention.

- **Budget primitif 2021 - Budget Administration générale, BA Transport scolaire et BA REOMi- Approbation du tableau des effectifs au 1/01/2021 (projet de délibération n°CC2021 04 16)**

Toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif voté par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif prévisionnel du personnel.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Le Conseil Communautaire adopte les tableaux des effectifs proposés qui prendront effet au 1 janvier 2021 et intègre ces tableaux au budget primitif 2021- UNANIMITE 26 voix POUR

IV. ADMINISTRATION GENERALE

- **Modification - Délégation du conseil communautaire à la Présidente (projet de délibération n°CC2021 04 17)**

La présente délibération a pour objet de préciser la délibération n°2020-07-2 02 du 24 juillet 2020 relative à l'autorisation du Conseil Communautaire à déléguer certaines attributions à la Présidente. Les précisions concernent la partie délégation d'attributions en matière juridique, sur les points suivants :

- Autoriser la Présidente à porter plainte avec constitution de partie civile au nom de la Communauté de Communes de la Région de BLAIN ;
- Indiquer un seuil concernant les marchés d'assurances : seuil identique à celui des marchés de fournitures et services, soit 350 000 € H.T ;
- Préciser que le pourcentage d'augmentation des avenants concernant le montant initial Hors Taxes du Marché ;
- Unifier le seuil autorisant la Présidente à signer une transaction, à 150 000 € H.T

Les autres dispositions de la délibération n°2020-07-2 02 du 24 juillet 2020 demeurent inchangées.

*Le Conseil Communautaire charge la Présidente, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations décrites au projet de délibération - **UNANIMITE 26 voix POUR.***

- **RESSOURCES HUMAINES - Désignation du référent alerte éthique (projet de délibération n°CC2021 04 18)**

La présente délibération a pour objet de désigner un référent alerte dans le cadre des procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein de la collectivité ; Le Centre de Gestion de Loire-Atlantique a mis en place une formation collégiale chargée d'assurer la mission de référent déontologue à destination des agents des collectivités et établissements affiliés. Cette formation a confié le rôle de Référent Alerte Éthique aux référents déontologues, membres du collège de déontologie. Les collectivités peuvent, si elles le peuvent décider cette mission au CDG4, garantissant, entre autres, une meilleure neutralité et transparence dans la gestion d'une saisine dénonçant : un crime ou délit, une violation grave et manifeste : d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, la loi ou du règlement, une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général.

*Le Conseil Communautaire de confier au collège de déontologie placé auprès du Centre de gestion de Loire-Atlantique la mission de référent alerte éthique de la Communauté de communes de la Région de Blain. - **UNANIMITE 26 voix POUR.***

V. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – Convention de partenariat pour la réalisation de l'inventaire, du diagnostic et la définition des outils de protection du bocage sur le territoire de la CCRB avec le syndicat Chère Don Isac (projet de délibération n°CC2021 04 19)**

Dans le cadre du Contrat Territorial Eau porté par le Syndicat Chère Don Isac (SCDI) et afin d'inventorier et protéger les éléments bocagers dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour conserver les multiples fonctions du bocage, dont la limitation du transfert de polluants vers le réseau hydrographique et avoir une meilleure connaissance des enjeux hydrauliques et bocagers sur les communes et l'intercommunalité, le SCDI propose à la Communauté de Communes de la Région de Blain (CCRB) de l'accompagner dans la réalisation d'un inventaire bocager. Les modalités de partenariat sont détaillées dans la convention présentée en annexe.

*Le Conseil Communautaire valide la réalisation de l'inventaire, du diagnostic des éléments bocagers et l'élaboration des outils de protection du bocage tel que présenté dans la convention autorise Madame La Présidente à signer la convention de partenariat et tout autre acte - **UNANIMITE 26 voix POUR.***

VI. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **ECONOMIE – Appel à cotisation de l'association Initiative Loire-Atlantique Nord pour l'année 2021 (projet de délibération n°CC2021 04 20)**

La présente délibération a pour objet de valider l'appel à cotisation 2021 sollicité par l'association Initiative Loire Atlantique Nord, dans le cadre de la Convention de Partenariat (2019 – 2020 –

2021), dont l'objet est de soutenir les créateurs/repreneurs d'entreprises par différents prêts d'honneur et par un accompagnement après la création.

*Le Conseil Communautaire valide l'Appel à cotisation pour l'année 2021 et de verser la cotisation de 15.536 euros à l'association Initiative Loire Atlantique Nord et autorise la Présidente ou son représentant à signer cette convention et tout acte y afférant. **UNANIMITE 26 voix POUR.***

- **ECONOMIE – Renouveau de la convention avec la boutique de gestion atlantique Vendée pour l'année 2021 (projet de délibération n°CC2021 04 21)**

La Convention avec la BGE ATLANTIQUE VENDEE a pour objectif de faciliter et d'accompagner l'émergence des projets, la mise en place et le développement de l'entreprise en mettant à disposition des créateurs originaires du territoire ou souhaitant s'y installer, un accueil personnalisé.

Ce service de proximité se traduit très concrètement par la mise en place d'une permanence dans les locaux de la Maison de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation à Blain. Un conseiller référent de la Boutique de Gestion, spécialiste de la création, reprise et développement d'entreprise accueille et accompagne les créateurs / repreneurs d'entreprises, en lien avec le Service développement Economique du Pays de Blain et les autres acteurs de la création d'entreprises (chambres consulaires notamment) dans un esprit constructif et de recherche de complémentarité.

*Le Conseil Communautaire approuve la Convention avec la BGE Atlantique Vendée pour l'année 2021, approuve le versement d'une subvention de 5.850 euros à la BGE Atlantique Vendée, avec un premier versement de 50% à la signature de la présente convention, le solde étant versé à la présentation du bilan et au prorata des objectifs réalisés et autorise la Présidente à signer cette convention et tout acte y afférant. **UNANIMITE 26 voix POUR***

- **EMPLOI - Renouveau de la convention de partenariat avec la mission locale Nord Atlantique et de la convention fonds d'aide aux jeunes avec le département Loire-Atlantique (projet de délibération n°CC2021 04 22)**

La Mission Locale Nord Atlantique a une mission principale d'accueil, de conseil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire et à la recherche d'un emploi, d'une orientation ou d'une formation. Pour mener ses missions, elle utilise notamment les mesures et dispositifs initiés par l'État, le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

La convention d'objectifs et de moyens a pour objet de préciser les modalités de partenariat entre le Pays de Blain et la Mission Locale Nord Atlantique, dans le cadre de son action en direction des jeunes de 16 à 25 ans.

Le Département est compétent pour attribuer aux jeunes en difficulté âgés de 18 à 24 ans révolus des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle, regroupées sous l'appellation du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Le Pays de Blain participe annuellement au co-financement de ce Fonds dont la gestion administrative, financière et comptable est assurée par la Mission Locale Nord Atlantique.

*Le Conseil Communautaire approuve le projet de convention d'objectifs et de moyens 2021 - 2023 entre la Mission Locale Nord Atlantique et le Pays de Blain, approuve la Convention « Fonds d'Aides aux Jeunes » entre le Département et la Communauté de Communes de la Région de Blain pour l'année 2021, attribue une subvention de fonctionnement de 20 464,03 euros à la Mission Locale Nord Atlantique au titre de l'exercice 2021, attribue le versement d'une participation de 715.46 euros à la Mission Locale Nord Atlantique au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2021 et d'autoriser Madame La Présidente à finaliser et signer tout document afférent à cette décision - **UNANIMITE 25 voix POUR.***

VII. PROJET DE TERRITOIRE

- **Protocole d'intention sur le contrat de relance de ruralité et de transition écologique (projet de délibération n°CC2021 04 23)**

Destinés à tous les territoires (rural, urbain, ultra marin), les CRTE ont vocation à participer activement à la réussite de France Relance, le plan de relance économique et écologique de la France, à court terme. A plus long terme, ces contrats permettront d'accélérer les dynamiques de transformations à l'œuvre dans tous les territoires dans les six prochaines années. Ainsi, l'ensemble des territoires de la métropole et des outre-mer se verront proposer l'élaboration d'un CRTE d'ici fin juin 2021.

Les CRTE formalisent les moyens financiers engagés, ainsi que les moyens mobilisés en matière d'ingénierie et d'animation. Les financements proviendront de France Relance, et des différentes dotations aux collectivités (FNADT, DSIL, DETR, autres dotations ministérielles et des opérateurs de l'Etat...). Un appui en ingénierie est également proposé pour l'élaboration et le suivi des contrats. Afin de garantir un calendrier de mise en œuvre, les Préfectures proposent la signature d'un protocole d'intention sur le contrat de relance de ruralité et de transition écologique en amont du projet final permettant aux territoires de s'engager dans la démarche, tout en continuant leurs propres travaux de projet de territoire et d'audit environnemental.

Le Conseil Communautaire autorise Madame La Présidente à signer le protocole d'intention sur le contrat de relance de ruralité et de transition écologique. - UNANIMITE 26 voix POUR.

VIII. INFORMATION AU CONSEIL

- **Délégations à la Présidente**

D2021 05 – Avenant n°1 à la convention n°63 relative au Fonds Territorial Résilience

D2021 06 – Sollicitation d'une subvention au titre des crédits de la Banque des Territoires délégués au Conseil départemental de Loire-Atlantique pour l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU

D2021 07 – Sollicitation d'une subvention au titre des crédits de la Banque des Territoires et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Cœur de bourg/Cœur de ville » du Département de Loire-Atlantique pour l'étude d'aménagement sur le secteur « Richomme »

Fin de séance : 22H10

TABLEAU DES DELIBERATIONS :

N° DELIBERATION	OBJET	RAPPORTEUR	VOTE
CC 2021 04 01	Mise à jour du tableau du conseil communautaire	R. SCHLADT	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 04 02	FINANCES - Compte de gestion 2020	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 04 03	FINANCES - Compte administratif 2020	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 voix POUR
CC 2021 04 04	FINANCES – Budget Administration générale – Affectation du résultat de fonctionnement 2020	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26 voix POUR

CC 2021 04 05	FINANCES - Budget annexe Transport Scolaire – Affectation du résultat de fonctionnement 2020	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 04 06	FINANCES - Budget annexe REOMi – Affectation du résultat de fonctionnement 2020	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 04 07	FINANCES - Budget annexe Centre Aquatique – Affectation du résultat de fonctionnement 2020	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 04 08	FINANCES – Bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2020	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 04 09	FINANCES/RH– Compte administratif 2020 - Budget Administration générale et BA Transport scolaire– Approbation du tableau des effectifs au 31/12/2020	R. SCHLADT	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 04 10	FINANCES – Budget primitif 2021	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 04 11	FINANCES - Budget Administration générale – Vote des taux d'imposition 2021	R. SCHLADT	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 04 12	FINANCES – Vote du produit de la GEMAPI	J-M. BUF	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 04 13	FINANCES – Budget Administration générale - Création d'autorisations de programme et de crédits de paiement	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 04 14	FINANCES – Budget annexe REOMI – Création d'autorisation de programme et de crédits de paiement	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 04 15	FINANCES – Approbation des subventions aux associations et organismes privés	R. SCHLADT	24 voix POUR – 1 ABSTENTION
CC 2021 04 16	FINANCES/RH – Budget primitif 2021 - Budget Administration générale, BA Transport scolaire et BA REOMI– Approbation du tableau des effectifs au 1/01/2021	R. SCHLADT	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 04 17	ADMINISTRATION GENERALE – modification - délégation du conseil communautaire a la Présidente	R. SCHLADT	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 04 18	RESSOURCES HUMAINES - Désignation du référent alerte éthique	R. SCHLADT	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 04 19	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – Convention de partenariat pour la réalisation de l'inventaire, du diagnostic et la définition des outils de protection du bocage sur le territoire de la CCRB avec le syndicat Chère Don Isac	P. CAILLON	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 04 20	ECONOMIE – Appel à cotisation de l'association Initiative Loire-Atlantique Nord pour l'année 2021	N. OUDAERT	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 04 21	ECONOMIE – Renouvellement de la convention avec la boutique de gestion atlantique Vendée pour l'année 2021	N. OUDAERT	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 04 22	EMPLOI - Renouvellement de la convention de partenariat avec la mission locale Nord Atlantique et de la	N. OUDAERT	UNANIMITE 25 voix POUR

	convention fonds d'aide aux jeunes avec le département Loire-Atlantique		
CC 2021 04 23	PROJET DE TERRITOIRE - Protocole d'intention sur le contrat de relance de ruralité et de transition écologique	R. SCHLADT	UNANIMITE 26 voix POUR

Fait le 14 avril 2021 à Bouvron

Rita SCHLADT,
Présidente,

